



Ontario Provincial Police
Police provinciale de l'Ontario

News Release/ Communiqué

FROM/DE : la Division de la sécurité routière

DATE : 8 avril 2011

LA LOI ONTARIENNE SUR LA CEINTURE DE SÉCURITÉ A 35 ANS

Votre ceinture de sécurité : un cadeau pour la vie!

(AURORA, ON) – Cela fait 35 ans (depuis 1976) que la loi impose le port la ceinture de sécurité en Ontario, et la Police provinciale de l'Ontario est toujours aussi déterminée à veiller au respect de cette obligation au moment où elle s'apprête à lancer sa Campagne annuelle du printemps sur le port de la ceinture de sécurité.

Cette campagne se déroulera dans l'ensemble de la province du 13 au 23 avril 2011. Parallèlement, la Police provinciale renforcera ses contrôles, partout dans la province, pour s'assurer que les conducteurs et les passagers portent tous la ceinture de sécurité.

À lui seul, le port de la ceinture de sécurité est le moyen le plus efficace de réduire les risques de blessures ou de décès dans un accident de la circulation. Et pourtant, malheureusement, au cours des 35 dernières années, il continue d'y avoir chaque année dans la province un nombre considérable de blessures et de décès qui auraient pu être évités si la ceinture de sécurité avait été utilisée.

L'année dernière (2010), sur les voies publiques patrouillées par la Police provinciale, 89 personnes ont perdu la vie dans des collisions où l'omission de porter la ceinture de sécurité faisait partie des facteurs déterminants, et 4 200 personnes ont été blessées pour la même raison.

Depuis le début de cette année (2011), 7 personnes qui ne portaient pas la ceinture de sécurité sont mortes dans des collisions, et 855 personnes ont été blessées. Durant la même période l'année passée, 13 personnes ont perdu la vie et 913 ont été blessées.

Au cours de cette campagne, la Police provinciale visera plus particulièrement les sièges d'auto et autres mécanismes de retenue pour enfants afin de sensibiliser les gens au besoin d'utiliser correctement ces dispositifs dans un véhicule. Un siège d'auto pour enfant correctement utilisé peut réduire de jusqu'à 75 % le risque de blessure d'un enfant en cas d'accident. Pourtant, de nombreux sièges d'auto pour enfants ne sont pas correctement installés ou utilisés.

Utilisé correctement, un siège d'appoint augmente de 60 % le niveau de protection qu'offre la ceinture de sécurité utilisée sans siège d'appoint. En cas de collision, les enfants qui utilisent une ceinture de sécurité au lieu d'un siège d'appoint courent un risque trois fois et demie plus élevé de subir une blessure grave et quatre fois plus élevé de souffrir d'un traumatisme crânien. Les détachements de la Police provinciale organisent régulièrement des séances de démonstration d'installation et d'utilisation des sièges d'auto et autres dispositifs de retenue pour enfants. La Police provinciale



Ontario Provincial Police
Police provinciale de l'Ontario

News Release/ Communiqué

encourage le public à communiquer avec le détachement ou autre service de police local pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.

« En 1976, l'Ontario est devenu la première province à exiger que tous les conducteurs et passagers portent une ceinture de sécurité. Après tant d'années, les agents de la Police provinciale, partout dans la province, sont tout aussi déterminés à faire en sorte que cette obligation soit respectée par tous », a déclaré le sous-commissaire de la Police provinciale Larry Beechey, commandant provincial, Sécurité routière et soutien opérationnel.

Si vous prenez le volant, agissez de façon responsable. Commencez par attacher votre ceinture de sécurité puis assurez-vous que tous vos passagers attachent la leur et que les enfants sont correctement attachés.

FAITS EN BREF :

- Un conducteur dont la ceinture de sécurité n'est pas attachée court un risque 40 fois plus élevé de perdre la vie en cas d'accident qu'un conducteur attaché.
- La Campagne annuelle du printemps sur le port de la ceinture de sécurité est organisée dans le cadre d'un partenariat entre la Police provinciale de l'Ontario, les corps de police de diverses localités ontariennes, le ministère des Transports de l'Ontario et d'autres organismes qui œuvrent pour la sécurité routière.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Renseignements sur la législation relative à la ceinture de sécurité : [Code de la route de l'Ontario](#)

Renseignements sur les sièges d'auto et autres dispositifs de retenue pour enfants : Ontario.ca/pourlamour

Conseils de sécurité routière de la Police provinciale : [OPP.CA/ Sécurité routière](http://OPP.CA/Sécurité_routière)

- 30 -

Personne-ressource selon la région de la Police provinciale

Division de la sécurité routière :	Sergent Dave Woodford	Téléphone : 416 553-5471
Région du Centre :	Agent Peter Leon	Téléphone : 705 329-7414
Région de l'Est :	Agent Peter Robertson	Téléphone : 613 534-2223
Région du Nord-Est :	Inspecteur Mark Andrews	Téléphone : 705 471-0704
Région du Nord-Ouest :	Sergente Shelley Garr	Téléphone : 807 473-2734
Région de l'Ouest :	Sergent Dave Rekt	Téléphone : 519 652-4156